



# **Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France**

Conseil communautaire  
du jeudi 28 janvier 2021

**Procès-verbal de la séance**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020  
Décisions du Président

**Administration générale**

- SMVA : désignation de représentants

**Aménagement du territoire**

- Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Ecrosnes

**Urbanisme**

- Elaboration de plans locaux d'urbanisme : demande de subvention FDI 2021
- PLU de la commune de Saint-Piat – révision : demande de subvention FDI 2021
- PLU de la commune de Mévoisins – révision : demande de subvention FDI 2021
- PLU de la commune de Béville-le-Comte – révision : demande de subvention FDI 2021
- PLU de la commune d'Ecrosnes – révision : demande de subvention FDI 2021
- PLU de la commune d'Ymeray – révision : demande de subvention FDI 2021

**Eau et assainissement**

- Règlement service d'assainissement non collectif (SPANC) : modification du règlement du service
- Avenant à la convention pour la réalisation des contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif
- Extension du réseau d'assainissement à Pierres : demande de subvention DSIL 2021
- Travaux de mise en séparatif à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun : demande de subvention DSIL 2021
- Travaux de mise en séparatif à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun : demande de subvention Agence Eau Seine Normandie
- Renouvellement des canalisations d'eau potable et changement de branchements en plomb avec déplacements des compteurs existants en limite du domaine public sur Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : demande de subvention Fonds Eau

**Enfance-jeunesse**

- Travaux de rénovation énergétique : ALSH de Béville-le-Comte
- Travaux de mise aux normes de l'ALSH de Béville-le-Comte

**Ressources humaines**

- Principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels
- Autorisation annuelle de recrutement d'agents saisonniers pour l'exercice 2021
- Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet
- Création d'un poste de directeur Enfance Jeunesse

**Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-et-un, le 28 janvier à 19 h 30, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Stéphane LEMOINE, dans la salle Savonnière à Epernon (28230).

Stéphane LEMOINE appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :**

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Jean-Pierre ALCIERI, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Éric SEGARD, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Dominique MAILLARD, Laurent DAGUET, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Anne PONÇON, Denis DURAND, Armelle THERON-CAPLAIN, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Bruno ESTAMPE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Nathalie BROSSAIS, Jean-Pierre RUAUT, Patrick KOHL, Michelle MARCHAND, Pascal BOUCHER, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Michel DARRIVERE, Philippe RENAUD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Patrick PRIEUR, Daniel MORIN, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Marc MOLET, Isabelle FAURE, Michaël BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Thierry DELARUE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Youssef AFOUADAS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF  
Sylvie ROLAND donne pouvoir à Jean-Pierre ALCIERI  
Guilaine LAUGERAY donne pouvoir à Dominique MAILLARD  
Anne BRACCO donne pouvoir à Jean-Noël MARIE  
Éric TABARINO donne pouvoir à Nathalie BROSSAIS  
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU  
Chrystel CABURET donne pouvoir à Philippe RENAUD  
Carine ROUX donne pouvoir à Michel CRETON  
Catherine DEBRAY donne pouvoir à Patrick LENFANT  
Philippe AUFFRAY donne pouvoir à Stéphane LEMOINE  
Jocelyne PETIT donne pouvoir à Gérald GARNIER

**Absents excusés :**

Jean-François BULIARD

**Secrétaire de séance :** Armelle THERON-CAPLAIN

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2020

Éric SEGARD souhaite apporter une modification au procès-verbal du 17 décembre 2020 au point n°17 :

**17. Demandes de subvention à l'AESN**

"Débat :

Cette subvention sera maintenue en 2021, **les collectivités auront de moins en moins le droit d'épandre les boues dans les champs.**"

Remplacer par : "L'utilisation des boues à des fins d'amendements agricoles est sujet à des conditions de plus en plus drastiques.


L'avenir de cette filière est compromis à long terme".

Compte-tenu de cette correction, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Décisions du Président




**Avenant au marché « Construction d'une maison pluridisciplinaire à Epernon lot n°2 A Gros œuvre »** (arrêté n°2020\_153 du 09/12/2020)  
L'objet de l'avenant avec la société SARL Dias construction est de supprimer une poutre et des voiles file 1 entraînant ainsi une moins-value de 4 969,70€ HT et portant le nouveau montant du marché à 593 180,93€ HT.

 **Avenant au marché « Construction d'une maison pluridisciplinaire à Epernon – lot n°2 B Fondations spéciales »** (arrêté n°2020\_155 du 09/12/2020)


L'objet de l'avenant avec la société NGE fondations est d'ajouter des travaux supplémentaires d'un montant de 5 500€ HT portant ainsi le nouveau montant du marché à 200 588,00€ HT.

 **« Construction d'une maison pluridisciplinaire à Epernon – lot n°6 Serrurerie » - Attribution** (arrêté n°2020\_156 du 10/12/2020)

Le lot n°6 Serrurerie est attribué à la société SORBAT 77 (77310) pour un montant de 94 466,13€ HT.

 **Avis du comité technique** (arrêté n°2020\_157 à 2020\_161 du 10/12/2020)

CT_2020_021	Réorganisation dans le service Enfance-Jeunesse
CT_2020_022	Organigramme de la communauté de communes
CT_2020_023	Charte informatique
CT_2020_024	Lignes directrices du centre de gestion en matière de promotion interne
CT_2020_025	Indemnité d'entretien pour les assistantes maternelles

 **Fonds Renaissance-Artisanat-Commerce-Tourisme (FRACT)** (arrêté n°2020\_162 à 2020\_169 du 16/12/2020)

2020_162	L'Étincelle	Part CCPEIDF : 1 500€ Part commune : 500€
2020_163	SARL Bar des sports	Part CCPEIDF : 1 500€ Part commune : 500€
2020_164	A la bonne Eure	Part CCPEIDF : 1500€ Part commune : 500€
2020_165	Encore Bravo Productions	Part CCPEIDF : 1 288€
2020_166	Gliding aero service d'E&L	Part CCPEIDF : 1500€ Part commune : 500€
2020_167	Chez Manue	Part CCPEIDF : 1500€ Part commune : 500€
2020_168	Couscous chez Ali	Part CCPEIDF : 1500€ Part commune : 500€
2020_169	Fair Event	Part CCPEIDF : 1500€

 **Mise à jour plan local d'urbanisme de la commune de Pierres** (arrêté n°2020\_170 du 28/12/2020)

Est annexée au PLU de Pierres la servitude AC1 concernant le périmètre de protection du Château de Maintenon et ses annexes.

 **Dépenses imprévues** (arrêté n°2021\_001 du 12/01/2021)

Il est procédé au virement de crédit suivant sur l'exercice 2020 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		
Compte 022 - 01	Dépenses imprévues	- 7 000
Compte 73918 - 812	Autres reversements sur autres impôts locaux	+ 7 000

Administration générale

**1- SMVA : désignation de représentants (Stéphane LEMOINE)**

Un délégué titulaire représentant la commune de Gallardon au SMVA (syndicat mixte de la voise et de ses affluents) Jean OUAZANA a fait part à la communauté de communes de sa démission. Il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour ce syndicat. Mme Laurence CLAUDET et M. Yves MARIE sont candidats.

Le conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote,  
**ELIT** un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le SMVA, comme suit,

SMVA	Titulaire	Suppléant
	Laurence CLAUDET	Yves MARIE

## Aménagement du territoire

### 2- Acquisition d'une parcelle sur la commune d'Ecroshes (Yves MARIE)

Le Département est propriétaire de la parcelle XT 20 située sur la commune d'Ecroshes pour une contenance de 5ha 28a 07ca. Cette parcelle n'étant pas destinée à un projet départemental, le Département propose à la communauté de communes de l'acquérir au prix de de 29 000€ selon l'estimation de France domaine en date du 8 juillet 2019.

Aujourd'hui, cette parcelle est occupée à titre précaire par deux exploitants de la commune d'Ecroshes qui pourraient continuer à les exploiter si la communauté de communes en fait l'acquisition et leur permet de continuer l'exploitation.

Le bureau communautaire, dans sa séance du 07 janvier 2021, a approuvé l'acquisition de cette parcelle comme réserve potentielle lors de futurs échanges fonciers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle XT 20 d'une superficie de 52 807m<sup>2</sup> au prix de 29 000€,  
**AUTORISE** M. le Président à signer tous les documents relatifs à l'achat de cette parcelle.  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

## Urbanisme

### 3- Elaboration de plans locaux d'urbanisme : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (les EPCI ayant déjà la compétence PLU et les EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la communauté de communes), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur les 39 communes.

Dans ce contexte, certaines communes du territoire, régies actuellement par le Règlement National de l'Urbanisme, souhaite élaborer leur Plan Local d'Urbanisme et ont sollicité la communauté de communes. C'est le cas notamment des communes de Vierville et de la Chapelle d'Aunainville qui ont déjà exprimé leur volonté de travailler sur un PLU.

Il est proposé de procéder à une commande groupée pour 3 procédures (dont Vierville et la Chapelle d'Aunainville) qui se trouvent dans une même logique de territoire et de retenir un bureau d'études commun en vue d'anticiper sur un PLUi à venir. Le projet est estimé à 75 000€ HT pour 3 communes (25 000€ par commune).

Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021.

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Elaboration de 3 PLU communaux	75 000,0€	Département d'Eure-et-Loir 30%	22 500,00€
		Autofinancement CCPEIF	52 500,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>75 000,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>75 000,00€</b>

Débat :

Yves MARIE rappelle donc que la date butoir est le 31 décembre 2021 pour prescrire des nouveaux PLU ou des modifications de PLU existants. Il engage les communes à se positionner avant la fin de l'année. Plus les communes disposeront de documents d'urbanisme à jour, moins il y a aura de décalage entre ces documents et un futur PLU intercommunal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une commande groupée pour l'élaboration de 3 PLU,

**AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

#### 4- PLU de la commune de Saint-Piat – révision : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (EPCI ayant déjà la compétence PLU + EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la CCPEIF), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur nos 39 communes.

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs lancements de procédures de révision de PLU sont envisagés sur 2021, notamment pour le PLU de la commune de Saint Piat. Les bureaux d'études seront différents selon la consultation, en concertation avec les communes. Le coût de ces révisions est estimé à 25 000€ HT par procédure. Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021 (30 % de subvention par dossier).

Tableau prévisionnel de financement pour la révision du PLU de Saint-Piat :

DEPENSES HT		RECETTES	
Révision du PLU de Saint-Piat	25 000,00€	FDI 2021 (30%)	7 500,00€
		Fonds propres CCPEIF	17 500,00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La CC s'engage à prendre en charge la TVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une révision du PLU de la commune de Saint-Piat,

**AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

#### 5- PLU de la commune de Mévoisins – révision : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (EPCI ayant déjà la compétence PLU + EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la CCPEIF), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur nos 39 communes.

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs lancements de procédures de révision de PLU sont envisagés sur 2021, notamment pour le PLU de la commune de Mévoisins. Les bureaux d'études seront différents selon la consultation, en concertation avec les communes. Le coût de ces révisions est estimé à 25 000€ HT par procédure. Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021 (30 % de subvention par dossier).

Tableau prévisionnel de financement pour la révision du PLU de Mévoisins :

DEPENSES HT		RECETTES	
Révision du PLU de Mévoisins	25 000,00€	FDI 2021 (30%)	7 500,00€
		Fonds propres CCPEIF	17 500,00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La CC s'engage à prendre en charge la TVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une révision du PLU de la commune de Mévoisins,

**AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

#### 6- PLU de la commune de Béville-le-Comte – révision : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (EPCI ayant déjà la compétence PLU + EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la CCPEIF), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur nos 39 communes.

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs lancements de procédures de révision de PLU sont envisagés sur 2021, notamment pour le PLU de la commune de Béville-le-Comte. Les bureaux d'études seront différents selon la consultation, en concertation avec les communes. Le coût de ces révisions est estimé à 25 000€ HT par procédure. Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021 (30 % de subvention par dossier).

Tableau prévisionnel de financement pour la révision du PLU de Béville-le-Comte :

DEPENSES HT		RECETTES	
Révision du PLU de Béville-le-Comte	25 000,00€	FDI 2021 (30%)	7 500,00€
		Fonds propres CCPEIF	17 500,00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La CC s'engage à prendre en charge la TVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une révision du PLU de la commune de Béville-le-Comte,

**AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

**7- PLU de la commune d'Ecrosnes – révision : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)**

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (EPCI ayant déjà la compétence PLU + EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la CCPEIF), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur nos 39 communes.

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs lancements de procédures de révision de PLU sont envisagés sur 2021, notamment pour le PLU de la commune d'Ecrosnes. Les bureaux d'études seront différents selon la consultation, en concertation avec les communes. Le coût de ces révisions est estimé à 25 000€ HT par procédure. Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021 (30 % de subvention par dossier).

Tableau prévisionnel de financement pour la révision du PLU d'Ecrosnes :

DEPENSES HT		RECETTES	
Révision du PLU d'Ecrosnes	25 000,00€	FDI 2021 (30%)	7 500,00€
		Fonds propres CCPEIF	17 500,00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La CC s'engage à prendre en charge la TVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une révision du PLU de la commune d'Ecrosnes,

**AUTORISE M.** le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,

**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

**8- PLU de la commune d'Ymeray – révision : demande de subvention FDI 2021 (Yves MARIE)**

L'article L153-3 du Code de l'Urbanisme dispose que les communautés de communes issues d'une fusion « mixte » (EPCI ayant déjà la compétence PLU + EPCI ne l'ayant pas encore) peuvent, pendant une durée de 5 ans à compter de leur création, prescrire une révision d'un PLU sans devoir engager l'élaboration d'un PLU intercommunal sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, (5 ans après la création de la CCPEIF), toute demande de révision de PLU/PLUi ou de prescription d'un PLU pour les communes au RNU engendrera l'obligation de passer en PLU intercommunal sur nos 39 communes.

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs lancements de procédures de révision de PLU sont envisagés sur 2021, notamment pour le PLU de la commune d'Ymeray. Les bureaux d'études seront différents selon la consultation, en concertation avec les communes. Le coût de ces révisions est estimé à 25 000€ HT par procédure. Une demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir est possible au titre du FDI 2021 (30 % de subvention par dossier).

Tableau prévisionnel de financement pour la révision du PLU d'Ymeray :

DEPENSES HT		RECETTES	
Révision du PLU d'Ymeray	25 000,00€	FDI 2021 (30%)	7 500,00€
		Fonds propres CCPEIF	17 500,00€
Total	25 000,00€	Total	25 000,00€

La CC s'engage à prendre en charge la TVA.



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le principe d'une révision du PLU de la commune d'Ymeray,  
**AUTORISE** M. le Président à lancer une consultation auprès de bureau d'études,  
**SOLLICITE** une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du FDI 2021,  
**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

Discussion après le vote :

*Patrick LENFANT s'interroge sur le PLU des Quatre Vallées dans lequel il s'avère qu'il y a eu des erreurs au moment de l'élaboration du document d'urbanisme, notamment des problèmes de zonages, des mauvais zonages (des bâtiments mal attribués), des surfaces annexes : les surfaces d'agrandissement, par exemple, dans des domaines se situant à Bréchamps et Croisilles. S'il y a un risque de contestation de la part des administrés, des services de l'Etat ou d'autres tiers, cela peut devenir contraignant. Cette situation engendre aujourd'hui des soucis avec les assurances car certains domaines sont classés en zone agricole au lieu d'être en zone UB.*

*Yves MARIE préconise de faire une réunion avec les communes concernées, les administrés concernés et le bureau d'études afin de faire le recensement des erreurs commises.*

Eau-Assainissement
--------------------

**9- Règlement service d'assainissement non collectif (SPANC) : modification du règlement du service (Ann GRÖNBORG)**

Vu l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 17\_06\_08\_25 en date du 08 juin 2017 du conseil communautaire adoptant le règlement du service d'assainissement non collectif

Vu la délibération n° 18\_01\_14 du 18 janvier 2018 modifiant le périmètre de compétence du service d'Assainissement non collectif

Considérant qu'un règlement de service d'assainissement non collectif définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la collectivité et des usagers

Compte-tenu de la modification de périmètre de la communauté de communes en matière d'assainissement non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (annexe), du déménagement du service eau et assainissement » à Auneau (article 13) et de la nécessité de clarifier le champ d'application des contrôles périodiques (article 4.2.2), il est proposé au conseil communautaire de modifier le règlement du service d'assainissement non collectif ainsi que l'annexe du règlement listant les communes concernées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

**AUTORISE** M. le Président à mettre en œuvre ce règlement

**10- Avenant à la convention pour la réalisation des contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif (Ann GRÖNBORG)**

Vu l'article L2224-8 III alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 18\_09\_15 du 20 septembre 2018 du conseil communautaire validant les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale pour la réalisation des contrôles périodiques

Vu la délibération du 12 novembre 2020 de l'assemblée générale d'Eure-et-Loir Ingénierie (ex Agence Technique Départementale) modifiant progressivement les tarifs des contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif.

Le tarif d'un contrôle périodique est actuellement fixé à 68€ HT pour le contrôle d'un immeuble simple. L'augmentation progressive de la tarification pour le 1<sup>er</sup> immeuble uniquement sera la suivante :

- 75 € HT à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021
- 79 € HT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- 83 € HT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**VALIDE** les termes de l'avenant à la convention initiale afin de prendre en compte cette évolution tarifaire  
**AUTORISE** M. le Président à signer cet avenant.

### 11- Extension du réseau d'assainissement à Pierres : demande de subvention DSIL 2021 (Éric SEGARD)

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Pierres, une subvention de 104 178,30€ est sollicitée à l'Etat au titre de la DSIL, en complément des 30 000,00€ demandées au Conseil Départemental, ainsi que des 91 342,00€ demandées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Travaux d'assainissement : commune de Pierres	347 261,60€	Etat : DSIL	104 178,30€
		Conseil Départemental	30 000,00€
		Agence de l'Eau Seine Normandie	91 342,00€
		Autofinancement CCPEIF	121 741,35€
<b>TOTAL HT</b>	<b>347 261,60€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>347 261,60€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention de 104 178,30€ auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

### 12- Travaux de mise en séparatif à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun : demande de subvention DSIL 2021 (Éric SEGARD)

La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a engagé depuis plusieurs années une mise en séparatif progressive de ses réseaux d'assainissement. Dans la continuité des précédentes tranches de travaux, la communauté de communes souhaite poursuivre cette opération globale pour les rues suivantes : rue de Saint Rémy, de Châteaudun et des Maraîchers. Les travaux concernent la mise en place d'un réseau gravitaire.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun), une subvention de 144 100,00€ est sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DSIL, en complément des 144 100,00€ demandées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement à Auneau	480 280,00€	Etat : DSIL	144 100,00€
		Agence de l'Eau Seine Normandie	144 100,00€
		Autofinancement CCPEIF	192 080,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>480 280,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>480 280,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention de 144 100,00€ auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

**13- Travaux de mise en séparatif à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun : demande de subvention Agence Eau Seine Normandie (Éric SEGARD)**

La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a engagé depuis plusieurs années une mise en séparatif progressive de ses réseaux d'assainissement. Dans la continuité des précédentes tranches du travaux, la communauté de communes souhaite poursuivre cette opération globale pour les rues suivantes : rue de Saint Rémy, de Châteaudun et des Maraîchers. Les travaux concernent la mise en place d'un réseau gravitaire.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien (rues de Saint Rémy, des Maraîchers et de Châteaudun), une subvention de 144 100,00€ est sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, en complément des 144 100,00€ demandées à l'Etat (DSIL).

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Travaux de mise en séparatif à Auneau	480 280,00€	Etat : DSIL	144 100,00€
		Agence de l'Eau Seine Normandie	144 100,00€
		Autofinancement CCPEIF	192 080,00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>480 280,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>480 280,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention de 144 100,00€ auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**14- Renouvellement des canalisations d'eau potable et changement de branchements en plomb avec déplacement des compteurs existant en limite du domaine public sur Auneau-Bleury-Saint-Symphorien : demande de subvention FDI EAU (Éric SEGARD)**

La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien a engagé depuis plusieurs années une mise en séparatif progressive de ses réseaux d'assainissement. Dans la continuité des précédentes tranches du travaux, la communauté de communes souhaite poursuivre cette opération globale pour les rues suivantes : rue de Saint Rémy, de Châteaudun et des Maraîchers. Les travaux concernent la mise en place d'un réseau gravitaire.

Profitant de l'ouverture d'une tranchée pour le réseau d'assainissement, la communauté de communes procédera au renouvellement de ses canalisations d'eau potable sur l'emprise du projet et des branchements en plomb découverts pendant les travaux avec déplacement des compteurs existants en limite de domaine public.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Travaux SEGEC	195 130.00 €	Département Fonds EAU	20 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	8 900.00 €		
Contrôle technique	5 300.00 €		
CSPS	1 300.00 €	Autofinancement CCPEIF	190 630.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>210 630,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>210 630,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention de 20 000,00€ auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds EAU 2021.

Débat :

Jean-Luc DUCERF précise que ce renouvellement des canalisations se fera au fur et à mesure qu'elles seront découvertes. Il informe que la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien profitera de ces travaux pour enfouir les réseaux secs, cela a déjà été prévu avec Energie Eure-et-Loir.

## Enfance-jeunesse

**15- Travaux de rénovation énergétique : ALSH de Béville-le-Comte (Annie CAMUEL)**

Afin de mettre en œuvre les travaux de rénovation énergétique sur l'accueil de loisirs sans hébergement la commune de Béville-le-Comte, notamment le remplacement de toutes les fenêtres et les portes de l'ALSH, de l'office et de la salle de restauration.

La communauté de communes sollicite des subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL « transition énergétique » et de Territoires d'Energie qui ont lancé des appels à projets pour le financement des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics.

Les travaux prévus sont les suivants :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Remplacement des portes et fenêtres de l'ALSH	62 500,00 €	Etat - DSIL transition énergétique	30 000,00 €
		Territoire d'Energie	29 200,00 €
Remplacement des portes et fenêtres de l'office et de la salle de restauration	11 500,00 €	Autofinancement CCPEIF	14 800,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 000,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>74 000,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation solidarité d'investissement local et auprès de Territoire d'Energie.

**16- Travaux de mise aux normes de l'ALSH de Béville-le-Comte (Annie CAMUEL)**

Afin de mettre en œuvre les travaux de remise aux normes « hygiène » à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) la commune de Béville-le-Comte, notamment la réfection des sanitaires, la fourniture d'un garde-corps, la remise aux normes de l'office et de la salle de restauration (faïence, peinture, plafonds suspendus, etc.).

La communauté de communes sollicite des subventions auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir.

Les travaux prévus sont les suivants :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en €
Réfection des sanitaires	8 000,00 €	Département - FDI	19 500,00 €
Fourniture et pose d'un garde-corps	15 000,00 €	Caisse d'Allocations Familiales	32 500,00 €
Mise aux normes de l'office et de la salle de restauration de l'ALSH	42 000,00 €	Autofinancement CCPEIF	13 000,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>65 000,00€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>65 000,00€</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à solliciter une subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir au titre du Fonds Départemental d'Investissement et auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir.

## Ressources humaines

### **17- Principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels (Anne BRACCO)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents occasionnels),

Attendu que les besoins des services peuvent justifier l'urgence de recrutements occasionnels de personnels en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à la loi précitée,

Attendu que l'organe délibérant peut autoriser le Président, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi précitée, pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable une fois, exceptionnellement,

Les grades pouvant faire l'objet de tels recrutements sont :

- Adjoint administratif
- Adjoint technique
- Adjoint d'animation
- Agent social
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur de jeunes enfants

Les niveaux de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par la loi précitée, et ce, pour la durée de son mandat,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021.

### **18- Autorisation annuelle de recrutement d'agents saisonniers pour l'exercice 2021 (Anne BRACCO)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents occasionnels),

Attendu la nécessité de renforcer le service Enfance Jeunesse pour chaque période de vacances scolaires,

Attendu la nécessité de recruter des personnels pour le fonctionnement de la piscine du Closelet à Epernon sur la période de mai à septembre 2021,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de la loi précitée,

Considérant les besoins estimés suivants :

#### ***Piscine du Closelet***

-sur la période suivante :

Du 15 mai 2021 au dimanche 26 septembre 2021

-Au maximum 3 800 heures annuelles réparties sur :

Au maximum 15 postes d'adjoint administratif et/ou adjoint technique pour exercer les fonctions d'accueil et entretien (Caisse, vestiaire, nettoyage, buvette)

Au maximum 3 postes d'éducateur et/ou opérateur des APS pour exercer les fonctions de maître-nageur

**Enfance Jeunesse**

- Sur les périodes de vacances scolaires suivantes :

Du lundi 22/02/2021 au vendredi 05/03/2021 inclus  
 Du lundi 26/04/2021 au vendredi 07/05/2021 inclus  
 Du mercredi 07/07/2021 au mercredi 01/09/2021 inclus  
 Du lundi 25/10/2021 au vendredi 05/11/2021 inclus  
 Du lundi 20/12/2021 au vendredi 31/12/2021 inclus

	Animation		Technique	
	Postes	heures	Postes	heures
Secteur Changé Gallardon	59	1 233,00	27	958,00
Secteur Pierres Nogent	129	6 579,00	4	365,00
Secteur Epernon	55	2 805,00	8	280,00
	<b>243</b>	<b>10 617,00</b>	<b>39</b>	<b>1 603,00</b>

Afin de conserver une marge de manœuvre, il est proposé de prévoir :

-Au maximum 12 250 heures annuelles réparties comme suit :

Au maximum 245 postes d'adjoint d'animation pour exercer les fonctions d'animateur en accueil de loisirs

Au maximum 40 postes d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et/ou de restauration

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M. le Président à recruter en tant que de besoin des agents saisonniers dans les conditions fixées par la loi précitée, et dans le respect des besoins présentés pour l'année 2021,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021.

### 19- Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps complet (Anne BRACCO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale,

Considérant l'accroissement de la charge de travail au service comptabilité finances,

Le contrat de l'adjointe administrative recrutée en renfort du service comptabilité finances arrive à échéance au 27 mars 2021. Les besoins du service nécessiteraient qu'il puisse être reconduit pour une période de 6 mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CRÉE** un poste contractuel d'adjoint administratif à temps complet sur une période de 6 mois, à compter du 28 mars 2021,

**FIXE** la rémunération de l'agent contractuel recruté au titre de l'accroissement temporaire d'activité sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint administratif,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021.

### 20- Création d'un poste de directeur Enfance Jeunesse (Anne BRACCO)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du directeur Enfance Jeunesse, en date du 07 décembre 2020, portant demande de mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour une durée de 6 mois,

Le service Enfance Jeunesse est le plus important de la collectivité en termes de structures et d'agents. Le poste de directeur Enfance Jeunesse est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité, il a une mission stratégique au plus près des élus, des services communautaires, des familles et des partenaires institutionnels. Le bureau communautaire a décidé de prévoir le remplacement du directeur enfance-jeunesse.

Il est proposé de créer plusieurs postes sur des grades différents afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre dans les recrutements. Un seul agent sera recruté et les postes non pourvus seront supprimés après nomination du candidat retenu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CRÉE** un poste d'attaché territorial, un poste d'attaché territorial principal,

**CRÉE** un poste de conseiller socio-éducatif, un poste de conseiller socio-éducatif principal,

**CRÉE** un poste de conseiller des activités physiques et sportives, un poste de conseiller principal des activités physiques et sportives,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

## Informations et questions diverses

- Vaccination :

Philippe RENAUD informe le conseil communautaire que des administrés de Coulombs, souhaitant se faire vacciner, se sont présentés, après inscription, au centre de vaccination de Dreux. L'accès leur a été refusé au motif qu'ils n'étaient pas du pays Drouais. Par conséquent, Stéphane Lemoine, en tant que Président de la communauté de communes, a envoyé un courrier, en date du 21 janvier 2021, à Madame la Préfète et Monsieur le Député, ainsi qu'à tous les maires en copie, afin de les informer de ce dysfonctionnement, l'ouverture d'un centre de vaccination a été demandé sur le territoire de la communauté de communes.

Philippe RENAUD souhaite savoir s'il y a eu une suite à ce courrier.

Stéphane LEMOINE répond qu'il participe à une audioconférence hebdomadaire, le vendredi matin, avec Mme la Préfète d'Eure-et-Loir, le directeur de l'ARS, les Députés et Sénateurs, les présidents des intercommunalités, au cours de laquelle il a évoqué ce problème.

Les agents du centre de vaccination de Dreux ont reconnu leur erreur, et on fait part du fait, qu'il y avait beaucoup d'administrés des Yvelines qui s'étaient inscrits, ils ont désinscrit les Yvelinois, les administrés de Coulombs ont également été désinscrit par erreur. Les agents se sont engagés à recontacter ces usagers pour les inscrire à nouveau.

Concernant la création de nouveaux centres de vaccination, Madame la Préfète a fait savoir que : « l'ouverture d'autres centres de vaccination ne sera pas envisagée dans l'immédiat, bien que beaucoup de communes se soient manifestées ».

Daniel MORIN précise que pour le moment se sont plutôt les vaccins qui manquent.

Stéphane LEMOINE rapporte que l'Eure-et-Loir a été livré de deux fois 4 975 vaccins le 5 janvier 2021, il y a eu 4 926 vaccinés dont une grande partie étaient les professionnels de santé, puis les résidents d'EHPAD, et enfin 34 vaccinations par jour et par centre pour les personnes de plus de 75 ans. Une seconde livraison de 1 626 vaccins est arrivée mardi 26 janvier pour la semaine. En Eure-et-Loir, la livraison est prévue tous les mardis, au vu du nombre de vaccins livrés, cela ne permet pas l'ouverture de nouveaux centres.

Dominique MAILLARD a essayé de prendre rendez-vous auprès du centre de vaccination de Chartres et de Dreux, les deux centres sont dans l'impossibilité de donner des dates de rendez-vous pour le moment, y compris pour les personnes prioritaires, par exemple celle qui sont en insuffisance rénale. La seule disponibilité trouvée était au centre de Nogent-le-Rotrou mais uniquement pour la seconde injection. Il semblerait que le défaut de vaccins soit la cause de ces indisponibilités.

Stéphane LEMOINE rappelle à quel point, il est dommage de ne pas avoir d'ouverture de centre de vaccination sur le territoire des Portes Euréliennes, et il continuera de demander une ouverture aussitôt que possible, la vigilance concernant la virulence de circulation du virus et de ses variants reste de mise.

Daniel MORIN souligne tout de même qu'il y a une envie de la population de se faire vacciner.

Arnaud BREUIL informe qu'un mail a été envoyé ce jour aux différents maires de l'arrondissement de Dreux, afin qu'ils établissent une liste des personnes les plus vulnérables connues afin de la communiquer pour une inscription auprès du centre de vaccination. Cependant, il y a un souci de transport pour les personnes non véhiculées ou pas en capacité de conduire vers les différents centres de vaccination.

Robert DARIEN s'interroge sur les deux mini-bus que possède la communauté de communes et qui pourraient être mobilisés. Stéphane Lemoine répond qu'il n'est pas recommandé par l'ARS de transporter des personnes « fragiles » en groupe, au risque de créer un cluster ou d'engager la responsabilité de la communauté de communes face à une éventuelle réaction à l'injection de la part des patients.

- Maisons France Service :

Philippe RENAUD demande s'il sera donné suite à l'ouverture de Maisons France Service sur le territoire de la communauté de communes.

Stéphane LEMOINE souhaite que ce point soit discuté au prochain comité des maires, notamment la question du financement car l'Etat demande la présence de deux agents par Maison France Service mais ne financera qu'un poste par le biais de subvention de 30 000€, le second poste sera à la charge de la collectivité.

- Plan Climat-Air-Energie-Territorial :

Daniel MORIN indique que le travail sur le PCAET continue, accompagné par Maxime RABAUD d'Energie Eure-et-Loir, la déclinaison de ce projet en actions va être retravaillé en équipe, puis présenter en bureau et en conseil communautaire.

- Contrat de collecte :

Daniel MORIN informe qu'un appel d'offres va être lancé prochainement pour le nouveau contrat de collecte, le contrat actuel se termine fin juin 2021.

- Ixconvocation :

Les convocations aux conseils communautaires, bureaux, commissions thématiques, et autres réunions seront envoyées progressivement via la plateforme dématérialisée IXBUS (développée par SRCI).

Les mails seront identifiables par l'adresse : **postmaster@ixbus.net**

Des identifiants, mots de passe et un manuel d'utilisation seront envoyés prochainement à chaque élu par Audrey Chapuis.

Les conseillers communautaires ne souhaitant pas recevoir leurs convocations et pièces jointes dématérialisées doivent en faire la demande par écrit à la communauté de communes, puisque désormais c'est la règle en vigueur.

- Prochaines dates de réunion :

Les prochains conseils communautaires seront :

- le 25 février 2021,
- le 18 mars 2021,
- le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Un conseil en information aura lieu le 11 février 2021 concernant la prise de compétence mobilité, à 19h30, salle de Savonnière à Epernon.

La séance est levée à 20h35.